

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE LAVOIE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LADITE MUNICIPALITÉ :**

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion, à sa séance extraordinaire du 6 décembre 2021, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 457
RÈGLEMENT PORTANT SUR L'OCCUPATION D'UNE PARTIE
DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL**

Une copie du règlement numéro 457 est disponible sur demande pour consultation au bureau de la municipalité au 306, chemin Cartier nord à Saint-Hilarion ou sur le site internet de la municipalité.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la publication.

DONNÉ À SAINT-HILARION, CE 8^e JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021).


NATHALIE LAVOIE,
Directrice générale et secrétaire-trésorière.